AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2025-2028

Challenge Intermarché 2026

04 et 18 octobre, 08 et 22 novembre 2026

Baie de Quiberon

Yacht Club du Crouesty Arzon (YCCA)

Grade : 5B / 5C

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

---

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones

1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

1.4 - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent

1.5 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en ligne sur le site du YCCA

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.ycca.fr

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.ycca.fr

3.2 DP. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

4.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou supérieure norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4.2 tous les bateaux des classes C, D, E, F, L, R1, R2, R3, R4 et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris habitable d'un coefficient net minimum de 14,5 et d'une longueur minimum de 5,70 m.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile valide
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne : https://ycca.axyomes.com/client/regate_1.php ou www.ycca.fr > Regates > Challenge INTERMARCHE

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage constitué d'au moins deux personnes.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Prestations	Skipper membre du club YCCA	Skipper non-membre du club YCCA
Inscription bateau "challenge Intermarché 2026 "	150 €	200 €
Inscription à la journée	40 €	60 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. .

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Néant

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :
Les dimanches de course, de 08h15 à 09H00.

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
A la discrétion de l'organisateur

8.3 Jours de course :

Date	*Heure du 1er signal d'avertissement*	*Classe(s)*
04/10/2026	10h30	Osiris, Monotypes
18/10/2026	10h30	Osiris, Monotypes
08/11/2026	10h30	Osiris, Monotypes
22/11/2026	10h30	Osiris, Monotypes

8.4 Nombre de courses : une à plusieurs par jour

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à 10h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Néant

11 LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits ou côtiers.
L'emplacement de la zone de course est situé en Baie de Quiberon.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

14.1 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b)Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

14.2 *Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.*

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme de l'YCCA.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'AO.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
Tel.: 02 97 53 78 07
info@ycca.fr
www.ycca.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

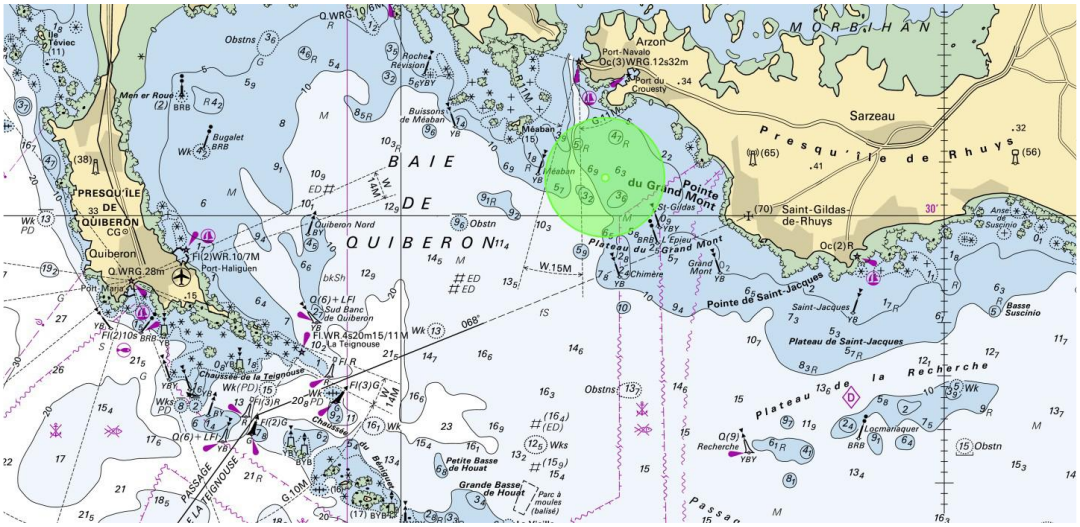

WHATSAPP
POUR LES INFOS